



**Conseil Communautaire**  
**20 décembre 2018**  
**Authume – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 14 décembre 2018  
Date de publication : 28 décembre 2018

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 193/18

#### **Objet**

Convention de financement  
2018 de l'École de Musique  
de Saint-Aubin

#### **Secrétaire de séance**

Bruno CHEVAUX

#### **Rapporteur :**

Jean-Philippe LEFEVRE

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Par délibération n° GD 21/18 du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, et dans un souci d'harmonisation progressive des tarifs entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Dole et l'École de Musique de Saint-Aubin, il a été négocié, préalablement, une compensation financière.

Le calcul du montant de cette compensation, basée sur le nombre d'adhérents à l'association en 2017, est le suivant :

- Pour les 3 adultes du Grand Dole, la compensation est de 90 euros (soit un total de 270 euros),
- Pour les 20 élèves du Grand Dole de moins de 18 ans, la compensation est de 243 euros (soit un total de 4 860 euros).

Ainsi, le montant de la subvention pour 2018 s'élève à 5 130 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de financement ci-annexée,
- **ATTRIBUE** le montant de la subvention citée ci-dessus à l'Ecole de Musique de Saint-Aubin,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

Fait à Authume,  
Le 20 décembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Trésorerie Principale
- Ecole de Musique de Saint-Aubin

